

## **Première création de SIP en Haute Garonne et dialogue social en matière de projets immobiliers : le mépris, la négation des conditions de travail des agent(e)s, une gestion managériale archaïque qui n'a rien à envier à MAC DO ou France Télécom !**

Depuis plusieurs années, les gouvernements effectuent des coupes sombres dans les effectifs et les missions de l'ensemble de la fonction publique. Réforme de l'Etat, RGPP, plans pluriannuels de performance ..., toutes ces manipulations n'ont qu'un seul et unique but : faire admettre à la population que la fonction publique coûte cher et remplit incorrectement les missions qui lui sont confiées. La fusion DGI-DGCP (que nous avons encore une fois dénoncée lors du CTPL du 6 octobre 2009) et sa mise en application en matière fiscale que sont les créations de SIP participe à cette logique de destruction du service public.

Sous couvert de mettre sur un même lieu l'assiette et le recouvrement pour faciliter la vie de l'utilisateur (**en même temps que les directions défendent les fermetures de trésoreries rurales en arguant que « les gens sont capables de faire 30 km pour acheter de la moquette et peuvent le faire également pour leurs démarches administratives » !**), on respecte servilement et à marche forcée le calendrier du ministre, au mépris total des conditions de réception des usagers et des conditions de travail des agents.

Vous pourrez toujours avancer aux OS ici présentes que les réunions n'ont pas manqué sur le sujet, que les personnels ont reçu à maintes reprises la visite du ban et de l'arrière-ban des deux directions.

Mais à un seul instant, représentants et collègues ont-ils été associés réellement à l'organisation de ces futurs services ?

**Leurs suggestions sur l'organisation de l'accueil (accueil conjoint et rotation), la prise en compte des métiers de chacun au sein de chaque ex-administration, la non scission des trésoreries dans les sites qui comporteront plusieurs SIP, les remarques sur la surface insuffisante de tel ou tel bureau ... ont-elles été entendues ? Jamais !**

**Nous ne pouvons d'autant moins tolérer ce type d'arguments que sur l'ensemble des dossiers immobiliers qui engagent directement la santé des agent(e)s vous avez refusé la transparence.**

**Au MIRAIL, à ST-GAUDENS et à la Trésorerie Générale, vous employez tous les procédés pour banaliser les opérations relatives au désamiantage.**

**Ainsi après avoir volontairement écartée la CGT de la visite de ST-GAUDENS organisée en Septembre, vous démarrez les travaux sur le site sans avoir soumis la moindre information en CHS sur les conditions de déroulement des travaux.**

**Vous avez refusé d'effectuer conformément à notre demande la moindre mesure des poussières d'amiante pour évaluer le degré de toxicité auxquels les agent(e)s du site ont été exposé depuis plusieurs années.**

**Vous n'avez reculé devant aucun mensonge allant même jusqu'à affirmer que les collègues des Impôts de St-Gaudens avaient collectivement adressé une lettre à la Direction pour demander à ce que l'installation immobilière des services envisagée au titre du nouvel Hôtel des Finances ne bouge plus.**

**En clair, vous n'avez pas hésité à nous expliquer que les agent(e)s étaient d'accord pour accepter des suppressions d'emplois et travailler dans des conditions de travail dégradées.**

**Nous ne reviendrons pas sur le stockage des dossiers entreposés dans le hangar de Villeneuve de Rivière.**

**Bien sur vous pourrez toujours prendre en exemple le dossier du Mirail et la démarche entreprise avec l'ergonome du ministère pour tenter de démontrer notre talent à l'exagération.**

**Mais là aussi, nous vous invitons à la prudence.**

**En effet, il aura fallu une mobilisation des personnels pour que les choses commencent à évoluer.**

**Enfin comment jugez que sur ce dossier là aussi vous soyez un interlocuteur de confiance alors même que d'une réunion à l'autre vous ne cessez de vous contredire.**

**Ainsi, lors de la réunion de Jeudi, vous n'avez pas hésité à feindre de n'avoir pas compris que les agent(e)s refusaient de travailler en site occupé et non partiellement.**

**Plus fort encore, alors que la Centrale insiste sur le caractère urgent de mise aux normes des installations électriques et de l'ensemble des infrastructures du bâtiment, vous minimisez les récents incidents électriques intervenus.**

**Vous poussez le bouchon jusqu'à vous contredire. Ainsi en Juillet, vous étiez catégorique sur le contenu d'un hypothétique rapport rédigé par l'IHS prouvant que les installations ne présentaient aucun danger pour la sécurité des agent(e)s maintenant vous êtes plus nuancé sur l'existence même de ce rapport.**

## De qui se moque-t-on ?!

A la Cité Administrative, vous avez profité de la période des congés pour conduire des opérations de rénovation des sols amiantés.

Voici autant d'exemples qui montrent votre attachement principal aux enjeux budgétaires avant la santé des collègues.

L'accident récent au service Liaison-Rémunérations de la TG ne fait qu'illustrer nos exigences. Un produit hautement toxique utilisé pour le décapage des sols de tout le Ministère – marché national oblige – est resté stagnant sur le sol de ce service décapant meubles et dalles amiantées, provoquant gênes respiratoires, toux, brûlures aux yeux des collègues reprenant leur service le matin et un arrêt de travail pour l'un d'entre eux.

Aucune mesure de sécurité adéquate n'a été prise pour les collègues. Les deux responsables interpellés leur ont même dit qu'ils pouvaient rester dans leur service, sans prendre l'attache de l'ACMO, du médecin ou de l'IHS. Désolant !

Les salariés de la société de nettoyage n'ont pas à être mis en cause ; ils ne connaissent même pas la nature toxique du produit à base de soude. Ils ne doivent pas en subir les conséquences.

Nous demandons que toutes les analyses de cet accident ainsi que les mesures de précaution soient communiquées aux représentants en CTP et en CHS.

Nous demandons que d'autres produits soient utilisés pour décapier les sols.

Nous demandons également que les consignes de sécurité, de signalement de ce type d'accident soient rappelés aux personnels d'encadrement et aux agents.

C'est toute cette logique, en particulier sur l'amiante, que l'ensemble des organisations syndicales du Ministère ont tenu à fustiger en quittant de manière unitaire le CHSM du 12 Octobre.

Lors du CTP du 6 octobre, la CGT a relevé que la consultation du CHS lors de la création de la DRU (circulaire Parini du 29 juillet 2009) n'avait pas eu lieu.

Nous réitérons la même remarque concernant la mise en place des SIP.

**L'étude « Transitions organisationnelles et santé au travail » met en évidence des troubles de santé physique comme la fatigue visuelle, le mal au dos, les problèmes de sommeil et révèle une population plus fragilisée lors de restructurations.**

Cela réaffirme l'exigence d'établir des projets immobiliers à partir de projets professionnels, de restructurations, clairement définis, et non l'inverse.

Sur ce point vous nous avez répondu à la hâte que le sujet avait été rajouté à l'ordre du jour du CHS d'aujourd'hui.

Or, qu'ont pu constater les représentants qui ont préparé l'ordre du jour de cette instance ?

Pas un seul document relatif aux deux sites et juste un « point d'information » prévu.

Cela illustre une nouvelle fois le mépris total des conditions de travail des collègues concernés, l'absence de lien en vigueur dans ce département entre le CHS et les CTPL ainsi que le non respect des réglementations.

Si nous devons encore avoir des doutes sur votre réelle volonté de placer au cœur de vos préoccupations les conditions de travail, d'exercice des missions et le bien être des agent(e)s, nos illusions sont définitivement balayées avec les derniers exemples en date qui nous ont été fournis dans votre gestion des ressources inhumaines.

**Hors mouvement de mutation, pour des motivations qui va falloir expliciter, il a été annoncé de manière arbitraire la suppression de deux emplois de cadre B au sein du SIE Centre.**

**Sans autre forme de procès, il a été procédé à la convocation de deux collègues B pour leur demander de présenter une demande de mutation pour quitter le service au 1<sup>er</sup> Décembre.**

**Face à de tels procédés, ce n'est pas seulement les collègues concernés qui se sentent méprisés mais l'ensemble des agent(e)s du service.**

**Toujours plus de travail, plus de productivité, sans aucune reconnaissance de rien !!!**

**Cela ne peut plus durer, nous sommes arrivés à un point de rupture !!!**

**Point de rupture au niveau des emplois, des salaires, des conditions de travail, des missions, de tout !!!**

**Le service public est incompatible avec les méthodes managériales appliquées à France TELECOM ou MAC DO.**

Vous l'aurez compris, il va falloir sérieusement vous remettre en question !!!

Vous avez décidé de la convocation ce jour, d'un CTP à la DGFIP et du CHS, dans ces deux instances, c'est la même déclaration qui aura été lue en liminaire. Nous vous demandons maintenant, une suspension de séance pour que vous faxiez respectivement et avant la tenue des débats la présente déclaration à la Centrale et au responsable du CHS Ministériel.